

**RÈGLEMENT 2021-1025
POUR ACHAT ET MODIFICATION DU POSTE
ÉLECTRIQUE GEORGES-HENRI-GAGNÉ
EMPRUNT DE 17 408 000 \$**

- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire procéder à l'achat et à la modification du poste électrique Georges-Henri-Gagné;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût de ces travaux s'élève à 17 408 000 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service des travaux publics et services techniques de la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Baie-Comeau désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;
- CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 29 mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses pour l'achat et la modification du poste Georges-Henri-Gagné (GHG), pour un total de 17 408 000 \$, réparti de la façon suivante :

Description

1. Achat du poste électrique GHG et terrain :	5 051 000 \$
2. Électricité :	7 337 750 \$
3. Génie civil - Préparation du terrain et fondations :	893 125 \$
4. Structures- Bâtiment et structures métalliques :	871 000 \$
Coûts directs :	<u>14 152 875 \$</u>
Imprévus (± 10 % des coûts directs) :	1 415 300 \$
Frais incidents (± 10 % des coûts directs) :	1 415 300 \$
Financement (± 3 % des coûts directs) :	424 525 \$
TOTAL COÛT BUDGÉTAIRE :	<u>17 408 000 \$</u>



Une estimation des coûts préparée par monsieur Dave Therrien, directeur adjoint au Service des travaux publics et services techniques en date du 15 mars 2021, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 17 408 000 \$ sur une période de 30 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à utiliser cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2021-105 lors d'une séance publique du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 31 mars 2021.


YVES MONTIGNY
MAIRE


CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM

Entrée en vigueur le 12 juillet 2021

**REGLEMENT D'EMPRUNT
ACHAT ET MODIFICATION
POSTE ÉLECTRIQUE GEORGES-HENRI-GAGNÉ (GHG)
ESTIMATION DES COÛTS**

	Description	Coût
1.0	Achat du poste électrique GHG et terrain	
1.1	Achat du poste existant	5 000 000.00 \$
1.2	Achat d'un terrain pour agrandissement du poste	51 000.00 \$
	Sous-total - Achat du poste électrique GHG et terrain :	5 051 000.00 \$
2.0	Électricité	
2.1	Appareillage 161 kV et transformateurs	5 473 000.00 \$
2.2	Appareillage 25 kV	744 000.00 \$
2.3	Commande, protection et communication	570 500.00 \$
2.4	Caniveaux, conduits, MALT du poste et prise de terre	172 875.00 \$
2.5	Éclairage et services	121 125.00 \$
2.6	Alimentation temporaire de 600 V	31 250.00 \$
2.7	Mise en service (appareillage, commande et protection)	125 000.00 \$
2.8	Mobilisation et démobilisation	62 500.00 \$
2.9	Équipement de sécurité (EPI) et formation	37 500.00 \$
	Sous-total - Électricité :	7 337 750.00 \$
3.0	Génie civil (préparation du terrain et fondations)	
3.1	Déboisement et décapage	10 000.00 \$
3.2	Remblai 1 ^{re} classe	43 750.00 \$
3.3	Membrane sur roc dynamité	1 250.00 \$
3.4	Fondations structure 25 kV et 161 kV	196 250.00 \$
3.5	Fondations - supports divers	113 125.00 \$
3.6	Bassin et fondations pour transformateurs	108 750.00 \$
3.7	Fondations - bâtiment de commande	52 750.00 \$
3.8	Massifs de conduits	105 750.00 \$
3.9	Membrane d'étanchéité giclée	18 750.00 \$
3.10	Excavation/remblayage des bassins	13 750.00 \$
3.11	Puits de tirage	46 875.00 \$
3.12	Mur coupe-feu	15 625.00 \$
3.13	Fondations pour disjoncteurs	40 125.00 \$
3.14	Plateforme du poste (structure granulaire)	40 125.00 \$
3.15	Enrochement et fossé (côté nord)	13 125.00 \$
3.16	Clôture périphérique	28 750.00 \$
3.17	Chemin d'accès (coin sud-est)	44 375.00 \$
	Sous-total - Génie civil (préparation de terrain et fondations) :	893 125.00 \$

**REGLEMENT D'EMPRUNT
 ACHAT ET MODIFICATION
 POSTE ÉLECTRIQUE GEORGES-HENRI-GAGNÉ (GHG)
 ESTIMATION DES COÛTS**

Description	Coût
4.0 Structures (bâtiment et structures métalliques)	
4.1 Bâtiment de commande	160 625.00 \$
4.2 Passerelle d'accès disjoncteurs 161 kV	23 125.00 \$
4.3 Supports - poteau avec équerre	93 125.00 \$
4.4 Supports - poteau	30 625.00 \$
4.5 Charpentes métalliques 25 kV	278 000.00 \$
4.6 Charpentes métalliques 161 kV	285 500.00 \$
Sous-total - Structures (bâtiment et structures métalliques) :	871 000.00 \$
	Coûts directs : <u>14 152 875.00 \$</u>
	Imprévus (10 % des coûts directs) ± : 1 415 300.00 \$
	Frais incidents (10 % des coûts directs) ± : 1 415 300.00 \$
	Financement (3 % des coûts directs) ± : <u>424 525.00 \$</u>
	COÛT BUDGÉTAIRE TOTAL : <u>17 408 000.00 \$</u>



Dave Therrien, ing.
 Directeur adjoint
 Division services techniques

Le 15 mars 2021